

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2012\_15\_3**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents :

Votants : 7

L' an deux mille douze , le jeudi 29 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Novembre 2012

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

**Secrétaire de Séance** : Madame Béatrice COUSSAUD

**Objet : Demande de subvention au Conseil Général pour la lame de déneigement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander une subvention au Conseil Général pour financer l'acquisition de la lame de déneigement dans le cadre de la préparation de l'évolution et renforcement de l'organisation de la viabilité hivernale.

La demande de subvention sera de 995,00 € soit 50% du total H.T du montant de l'acquisition de la lame à neige de 1 990,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de demander une subvention au Conseil Général pour l'acquisition d'une lame de déneigement d'un montant de 995,00 € dans le cadre de la préparation de l'évolution et renforcement de l'organisation de la viabilité hivernale.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT